

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor adoptera à la séance 2 octobre 2023, le règlement 244-2023 « Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises ».

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 11 septembre 2023.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 11 septembre 2023.

QU'il y a lieu de favoriser le développement du secteur industriel et ainsi pourvoir à la création d'emplois sur le territoire de la municipalité;

QUE la mise en place d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises est un moyen permettant l'atteinte de cet objectif;

QUE les dispositions habilitantes prévues à l'article 92.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, R.L.R.Q., c.C-47.1;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, sis au 287, rue Marchand, Saint-Victor, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau du lundi au jeudi entre 9 h 00 et 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

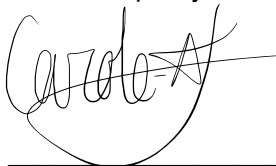
QU'avis public a été affiché le **18 septembre 2023**.

DONNÉ à Saint-Victor, ce **18 septembre 2023**.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale/greffière trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/ avis public en date du **18 septembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **18 septembre 2023**.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale/ Greffière trésorière